



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de MÉLÈSE (Pierre), « Extrait du Privilège du Roy », *Trois comédies. La Mère coquette, La Veuve à la mode, Les Dames vengées*, DONNEAU DE VISÉ (Jean), p. 85-85

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09020-5.p.0129](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09020-5.p.0129)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1940. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## Extrait du Privilège du Roy<sup>1</sup>.

*Par Grace et Privilège du Roy, donné à Compiègne, le 13. jour de Juin 1667. Signé, Par le Roy en son Conseil, GUITONNEAU : Il est permis à Jean Ribou, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre et debiter, une Piece de Theatre, intitulée, la Veufve à la Mode, pendant le temps & espace de cinq ans entiers & accomplis, à commencer du jour que ladite Piece sera achevée d'imprimer pour la premiere fois ; Et défenses sont faites à tous autres Libraires & Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter, sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine aux contrevenans de 500. livres d'amende, confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous despens, dommages & interrests, ainsi que plus au long il est porté par lesdites Lettres de Privilège.*

*Registré sur le Livre de la Communauté, suivant l'Arrest de la Cour de Parlement.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois  
le 15. Decembre 1667.

---

1. Ce Privilège ne figure pas dans l'édition Pépingué.